

# « Education aux médias, éducation citoyenne: réussir les synergies entre radios associatives et services de l'Education Nationale »

## Plan de formation national

En application de l'Accord - Cadre signé le 23 Mars 2016 entre le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Syndicat National des Radios Libres



### 1) Éléments contextuels

#### **Radios associatives et éducation**

Depuis que les radios associatives agissent sur les territoires elles se sont mobilisées pour la plupart sur des enjeux d'éducation. Elles ont multiplié les interventions les plus diverses soit en appui à des équipes enseignantes, soit en activités périscolaires, soit en dehors du système éducatif dans une démarche d'éducation populaire. Elles ont cependant eu souvent des difficultés pour faire reconnaître l'exceptionnelle pertinence pédagogique de l'outil radiophonique et des démarches éducatives pouvant être développées en le mobilisant.

Une énergie rigoureuse et sans cesse renouvelée devait être dispensée pour expliquer et démontrer cette légitimité. Néanmoins les radios, encouragées également par la possibilité de faire valoir leurs actions éducatives dans leur dossier de FSER, n'ont pas baissé les bras et ont obtenu la reconnaissance de leurs compétences localement en s'inscrivant dans des dispositifs comme les anciens Contrats Educatifs Locaux ou plus récemment les activités périscolaires, tout en intervenant de façon ponctuelle ou suivie, sur le temps scolaire, dans des ateliers ou lors de la Semaine de la Presse et des Médias à l'Ecole.

L'enquête réalisée par le SNRL et publiée sous le titre « Radios associatives, éducation à la citoyenneté et éducation aux médias : une force pour les territoires », en Février 2015, grâce au témoignage de 100 radios, apporte un éclairage quantitatif et qualitatif sur cette expérience collective accumulée, sur les réussites et les désillusions. Ce document a constitué un point d'appui très fort dans nos échanges avec le Ministère de l'Education Nationale.

Ce document peut être téléchargé: [http://www.snrl.fr/Education-aux-medias-quelle-place-pour-les-radios-libres\\_a268.html](http://www.snrl.fr/Education-aux-medias-quelle-place-pour-les-radios-libres_a268.html)

#### **Ce qui change avec l'accord-cadre signé avec le Ministère**

La radio locale associative est reconnue officiellement comme partenaire pertinent pour le système éducatif.

C'est une reconnaissance sur l'aspect unique du maillage territorial de médias de proximité au plus près des écoles sur tous les territoires dans leur diversité.

C'est une reconnaissance de la force éducative de la radio comme outil pédagogique pour l'Education aux Médias et à l'Information, l'éducation citoyenne, l'acquisition de connaissances et compétences fondamentales, pour le soutien dans des dispositifs spécifiques scolaires et périscolaires....

C'est la reconnaissance d'un savoir-faire construit par l'expérience dans de nombreuses radios pour rendre les élèves acteurs et producteurs de medias, savoir-faire qui est considéré par le Ministère comme pertinent d'une part à consolider et d'autre part à étendre sur un maximum de territoires dans l'intérêt des élèves.

Le Ministère s'est donc engagé à promouvoir auprès des acteurs du système éducatif à tous les échelons territoriaux (Etat, Académies, Départements, établissements...) l'intérêt de coopérer avec les radios locales et d'impulser la mise en place de projets dans les écoles, collèges et lycées. Il s'est engagé aussi à valoriser cette convention-cadre auprès des collectivités qui détiennent, le plus souvent, la clé des financements des actions.

Ce qui change donc, c'est qu'il sera plus aisé d'argumenter sur la légitimité de l'outil radiophonique dans des actions éducatives, puisque cette légitimité est reconnue, maintenant, au plus haut niveau des instances de l'Education Nationale par le Ministère lui-même.

## **2) Un plan de formation**

**La réussite d'une intervention avec des élèves repose sur cinq compétences :**

1. Expérience de la pratique radiophonique
2. Connaissance du système éducatif
3. Connaissance de l'élève et savoir-faire pédagogique
4. Connaissance d'une large palette possible d'actions pouvant être menées avec des élèves
5. Capacité à négocier ou co-construire des projets avec des écoles

C'est sur les quatre dernières compétences que nous axerons les stages. Nous avons résolument inscrit avec le Ministère cette convention-cadre dans une « approche qualité » « mettant l'élève au centre des objectifs et missions partagés ».

Nous avons aussi décidé d'évaluer ensemble au terme de deux années, les avancées réalisées sur les territoires en coopérations, formes d'actions menées, effets repérés à partir des données opérationnelles, éducatives, qualitatives, administratives, économiques....

C'est pourquoi le plan de formation national qui est décliné sous forme de sessions régionalisées est une étape importante pour soutenir l'optimisation quantitative et qualitative de nos actions et pouvoir aller encore plus loin dans les années qui suivront.

### **Des sessions régionalisées :**

L'enjeu est important pour les radios. Il faut donc limiter tout ce qui constituerait un frein à la participation aux stages. Il a donc été demandé à l'ORCEL, organisme de formation professionnelle, d'élaborer un plan de stages régionalisés, étalés entre Juin 2016 et Juin 2018 pour réaliser l'action au plus proche des radios, limiter les temps de déplacement, les nuitées et les charges en découlant

Chaque session se déroule sur 16 heures groupées sur deux jours afin de limiter le temps d'absence de la radio pour les stagiaires.

Le lieu de stage sera tant que possible une radio, de préférence située dans une ville facilement accessible par des moyens de transport diversifiés.

Les effectifs des stagiaires sont envisagés autour de 10 par session, avec un minimum de 5 stagiaires et un maximum de 15 stagiaires par session.

Les dates et sites seront proposés par l'ORCEL

### **Responsabilité pédagogique :**

- Eric Lucas, Délégué National à l'Education et la Coopération du Syndicat National des Radios Libres, Président de Fréquence-Sillé, représentant du SNRL au Groupe National de Pilotage de la Semaine Nationale de la Presse et des Médias à l'Ecole, ancien enseignant et formateur CLEMI.
- Pierre-Etienne Vanpouille, Conseiller National SNRL, Délégué Régional Midi-Pyrénées SNRL, Président de Radio Temps Rodez, ancien proviseur de Lycée
- Thierry Borde, Conseiller National SNRL, président de Couleurs FM, directeur de « Médias Citoyens », administrateur de l'ICOM Université Lyon II.
- Avec l'appui de formateurs, responsables, salariés et bénévoles de radios expérimentées dans les pratiques éducatives avec la radio